



y avait il une prescription d'assurance prescrit par le défunt

Par **essai**, le **15/04/2009** à **10:50**

bonjour,
comment vérifier si un de nos parents avait une assurance décédée après sa mort ?

Par **ardendu56**, le **16/04/2009** à **17:58**

essai, bonjour

Depuis le mois de Mai 2006 l'AGIRA (Association pour la Gestion des Informations sur le Risque Automobile) a élargi son champs d'action en apportant des solutions à l'assurance vie et à l'assurance décès.

En effet pour ceux qui veulent savoir s'ils sont bénéficiaires d'un contrat d'assurance vie ou non il leur est désormais possible d'entreprendre des recherches.

Il est à noter que les demandes ne concernent que les contrats des personnes décédées.

La demande doit être faite par courrier avec nom et adresse du demandeur ainsi qu'une copie de l'acte de décès du défunt et adressée à

AGIRA

1, rue Jules LEFEBVRE

75431 Paris cedex 09

L'AGIRA se chargera de transmettre la lettre à toutes les sociétés d'assurance et le bénéficiaire se tiendra informé dans un délai d'un mois s'il est ou non bénéficiaire d'une assurance vie.

Bien à vous.